



*Since 1956
Growth Distinguished
by Quality*

ALLIANCE STEEL CORPORATION®
STEEL, ALUMINUM AND STAINLESS STEEL
SERVICE CENTER

TOUTE DEMANDE DE DEVIS ET/OU BONS DE COMMANDE REÇU D'UN CLIENT ET ACCEPTÉ PAR LA CORPORATION D'ACIER ALLIANCE (CAA) SERA SUJETTE EXCLUSIVEMENT AUX CONDITIONS DE VENTE DE CAA LESQUELLES SONT ACCEPTÉES PAR LE CLIENT À L'EXCLUSION DE TOUTE AUTRE MODALITÉ ET QUI SE TROUVENT SUR LE SITE WEB DE CAA À <https://www.alliancesteel.com>

CONDITIONS DE VENTE

1. Aucun changement, ni aucune modification des dispositions des présentes ne lient Alliance Steel Corporation/La Corporation d'Acier Alliance (ci-après appelée le "Vendeur") à moins qu'ils ne soient consignés dans un écrit signé par un représentant autorisé du Vendeur. De plus, le Vendeur n'est lié par aucune modalité de la commande de l'Acheteur qui ne soit pas compatible avec les présentes.
2. Le Vendeur fera tout en son possible pour livrer dans le délai fixé mais ne garantit pas de le faire. Le Vendeur ne sera pas tenu responsable d'aucune perte ou dommage de quelque espèce ou nature, qu'il soit direct ou indirect, causé par des retards de livraison, pour quelque raison que ce soit.
3. Le Vendeur peut modifier tous les prix sans préavis. L'Acheteur s'engage à payer tous les taxes et droits de douane relatifs à la vente ou à la livraison des produits ci-après, à moins qu'il ne livre pas au Vendeur un certificat approprié ou autre preuve d'exemption. Tous ces taxes et droits, à moins d'avis contraire expressément stipulé, seront ajoutés et deviendront une partie du prix que l'Acheteur paiera au Vendeur. Le Vendeur aura le droit de corriger toute erreur typographique ou mathématique de toute cotation, commande ou facture. Tout prix qui est ou peut devenir soumis à des tarifs, des suppléments et/ou des surtaxes en relation avec les produits commandés, y compris toute augmentation de celles-ci, relèveront tous de la seule responsabilité du client, de l'exonération complète d'Acier Alliance.
4. L'interprétation par le Vendeur d'une commande verbale sera finale et exécutoire dans le cas où l'expédition ou la coupe d'une commande est exécutée avant réception d'une confirmation écrite. Nonobstant ce qui précède, toutes les commandes d'achat de clients pour de la marchandise spéciale ou de coupes sur mesure doivent être soumises en détail par écrit, et ne peuvent pas être annulées et la marchandise ne peut pas être retournée sans le consentement écrit explicite du Vendeur.
5. Si l'Acheteur ne respecte pas les conditions de paiement ou s'il paie d'une manière qui n'est plus satisfaisante au vendeur, ou si la situation financière de l'Acheteur s'est affaiblie ou est jugée insatisfaisante par le Vendeur, le Vendeur se réserve le droit de changer les conditions de paiement en tout temps, sur tout matériel non expédié, même s'il y a eu expédition partielle ou paiement partiel d'écoulant du contrat, et/ou de suspendre ou annuler la production ou la livraison des produits déjà commandés par l'Acheteur, jusqu'à ce que le Vendeur soit payé ou qu'une entente de garantie satisfaisante au Vendeur soit conclue.
6. Sous réserve des dispositions des présentes, le Vendeur, à son choix, remplacera, tout produit vendu en vertu des présentes qui s'est révélé défectueux ou non conforme aux conditions de la commande telle qu'acceptée par le Vendeur, ou remboursera à l'Acheteur la somme facturée, et payée par l'Acheteur, moins la valeur pour un tel produit à la ferraille, à condition que l'Acheteur avise promptement et par écrit le Vendeur de sa réclamation et garde le produit pour inspection par le Vendeur. La réclamation par écrit doit être reçue par le Vendeur au plus tard 15 jours après réception de la marchandise par l'Acheteur et tous les produits gardés pour inspection par le Vendeur doivent être entreposés dans un environnement qui préservera l'état des produits et empêchera leur détérioration. En aucun cas, la responsabilité du Vendeur ne peut excéder le prix que le Vendeur a facturé pour le produit jugé défectueux. Sans se limiter à ce qui précède, le Vendeur n'accepte aucun risque ni aucune responsabilité envers l'Acheteur ou d'autres personnes relativement, découlant ou ayant trait à ce qui suit:
 - (a) le caractère marchand ou autre des produits vendus en vertu des présentes,
 - (b) le fait que les produits vendus ci-après conviennent aux buts de l'Acheteur, ou (c) la performance, non-performance, échec, efficacité, longévité ou tout défaut de l'ensemble ou d'une ou de plusieurs parties de tout produit fabriqué ou manufacturé à partir des produits vendus en vertu des présentes, ou qui les incorpore ou les emploie de quelque autre façon; dans chaque cas, peu importe que les produits vendus en vertu des présentes aient été ou non sélectionnés ou utilisés conformément à toute recommandation, assistance ou instructions du Vendeur. L'Acheteur assume toutes ces responsabilités, risques et obligations et consent à indemniser et à tenir à couvert le Vendeur contre ou à l'égard de toutes responsabilités, pertes, coûts, dommages, réclamations ou dépenses à cet égard.
7. Sans limiter aucune autre disposition des présentes conditions de vente, le Vendeur ne sera pas tenu responsable de toute perte ni de tous dommages, qu'elle qu'en soit la nature, qu'ils soient directs ou indirects, subis par toute personne par suite d'un retard de livraison ou de non-livraison ou de tout autre défaut ou retard de performance de la part du Vendeur causés par des grèves, lock-outs, conflits de travail, accidents, incendies, pandémies, retards de production, le transport ou la livraison de matériel, actes naturels, embargos, désordre civil, action gouvernementale fédérale, provinciale, municipale ou étrangère, ou toute autre cause hors du contrôle raisonnable du Vendeur.
8. Cette vente sera régie par les lois du Québec et les lois fédérales du Canada en vigueur.
9. L'Acheteur reconnaît avoir lu et compris les dispositions des présentes.